

La tâche de pourvoir à la fabrication d'un équipement mécanisé moderne a entraîné non seulement l'expansion d'une production déjà familière à l'industrie canadienne, mais aussi celle de matériel jamais auparavant fabriqué au Canada. La liste des articles de cette production est imposante. Elle comprend des vaisseaux de guerre, des tanks, des canons et équipements de campagne, navals et antichars, des instruments de précision pour la défense antisous-marine et antiavions, des blindages, des bombes, des munitions et diverses pièces constituanes de matériel de guerre. Les progrès dans ces domaines sont décrits dans les chapitres traitant de chaque industrie en particulier.

La valeur globale des contrats adjugés par le Ministère et les organismes antérieurs, depuis le commencement de la guerre jusqu'au 31 mars 1945, dépasse \$10,860,000,000, avec des engagements d'environ \$850,000,000 en vue de prêter assistance financière à l'industrie privée et aux compagnies d'Etat.

**Ministère des Services Nationaux de Guerre.**—Le Ministère des Services Nationaux de Guerre a été créé par une loi du Parlement en juillet 1940 pour collaborer à l'application des dispositions de la loi de mobilisation des ressources nationales, 1940 (recrues), qui pourvoit à la mobilisation de toutes les ressources utilisables, humaines et matérielles, de la nation; il avait en outre le pouvoir d'encourager, organiser et coordonner les services de guerre volontaires et les contributions matérielles en vue de la poursuite de la guerre.

Les pp. 960-961 de l'Annuaire de 1942 traitent de l'établissement et des buts du Ministère des Services Nationaux de Guerre, ainsi que de la place qu'il occupe dans le plan général de l'effort de guerre du pays. Depuis lors, plusieurs changements importants se sont produits: par exemple, l'administration des règlements sur les services nationaux de guerre, 1940 (recrues), a été transférée au Ministère du Travail; par contre, le Ministère des Services Nationaux de Guerre a assumé la responsabilité de certaines autres activités importantes. Maintenant que la guerre avec l'Allemagne est terminée, il faut inévitablement songer à une réorganisation. L'organisation et les fonctions des divisions qui constituent ce ministère, tel qu'elles existaient le 1er juillet 1945, sont décrites ci-dessous. Cette description, comparée à celle qui est donnée dans l'Annuaire de 1942, témoigne de l'évolution de ce ministère jusqu'ici.

**Bureau du tourisme du gouvernement canadien.**—Bien que tout travail de publicité et d'encouragement direct du tourisme ait été discontinué en raison de la diminution du tourisme durant la guerre, le Bureau répond encore à des centaines de demandes de renseignements sur les voyages au Canada. Un comité consultatif national du tourisme, sous la présidence du Ministre et formé des ministres des cabinets provinciaux s'intéressant à l'industrie touristique de leur province respective, fait des projets pour l'après-guerre.

**Direction de la censure.**—La Direction de la censure doit voir à la censure de toutes publications, y compris les émissions radiophoniques et les films, et aussi des communications postales et télégraphiques.

**Division du civisme.**—La Division du civisme a pour objet de favoriser une meilleure entente entre citoyens de descendance française ou britannique et ceux d'autres origines européennes et, en prenant contact avec ces derniers, d'interpréter leurs points de vue auprès du Gouvernement et du public canadien. Des communiqués hebdomadaires sur des sujets canadiens sont préparés pour 78 journaux de langue étrangère imprimés en 18 langues au Canada.